



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- - - -

74240

- - -

2024.10

Autorisation de signature du marché relatif à la mission d'accompagnement pour la préparation, la négociation et le suivi d'une concession d'aménagement autour de la requalification du site de la copropriété « Les Feux Follets »

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 12 FEVRIER

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 06 février 2024

Etaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire - Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIGNY A, FOURNIER, SIMULA, MULLER, BARBOTIN, LE PRIOL, MAGDELAINE; ABDALLAH, DEGUIN, RUIZ, FAVRELLE, GHERSIN.

Etaient absents représentés : Procuration de Mme PIERRE à M. BLOUIN, M. FAVARIO à M. PIGNY, M. CURTIL à Mme CROISIER, Mme CHAPPEL à Mme BARBOTIN, Mme CLERICI à Mme FAVRELLE

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ANCHISI, KAMANDA, PATRIS, JUGET

Secrétaire de séance : Madame Françoise MAGDELAINE

La Commune de Gaillard a lancé un appel d'offres ouvert le 15 novembre 2023 par l'envoi d'un avis de publicité au bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP) et à son pendant européen, le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), en vue de la passation d'un marché de prestation de service pour la mission d'accompagnement pour la préparation, la négociation et le suivi d'une concession d'aménagement autour de la requalification du site de la copropriété Les Feux Follets.

La date limite de remise des offres était fixée au 15 décembre 2023 à 23h00.

Quatre offres sont parvenues dans les délais (les plis 3 et 4 ont été annulés et remplacés). Aucune offre n'est parvenue hors délai. Les plis ont été ouverts et les pièces relatives aux candidatures ont été vérifiées.

Dépôt	Candidat
1 ^{er}	Groupement ESAU 64 rue Boileau 69006 LYON 6 ^{EME}
2 ^{ème}	Groupement AGENCE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE / CYTIS CONSEIL / SELARL LEXLEAD AVOCATS 61 cours de la Liberté - La Cordée 69003 LYON 5 ^{EME}
5 ^{ème}	Groupement D2P AMENAGEMENT / ADALTY AVOCATS AARPI / HOPLA ARCHITECTURE 42 rue Simone Veil 69200 VENISSIEUX
6 ^{ème}	Groupement LINDEA / RACINE / HORUS EXP 878 rue Nationale 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Aucune offre n'est parvenue hors délai.

VU l'analyse des offres réalisée par le service urbanisme et foncier de la commune de Gaillard conformément aux dispositions du règlement de consultation selon les critères ci-après :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30 points
2-Valeur technique	70 points
2.1 - Compréhension du contexte, des enjeux et des attentes de la commune de Gaillard	15 points
2.2 - Méthodologie proposée pour le déroulement de l'étude	25 points
2.3 - Qualité des moyens humains proposés	30 points

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le rapport d'analyse des offres qui a été présenté à la Commission d'appel d'offres le 1^{er} février 2024.

Sur la base de celui-ci, la Commission d'appel d'offres a retenu l'offre du candidat suivant :

Groupement LINDEA / RACINE / HORUS EXP - 878 rue Nationale 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE pour un montant global et forfaitaire de 259 850,00 € HT pour la partie à marché ordinaire et sur la base des prix unitaires figurant au BPU dans la limite du maximum de 15 000,00 € HT pour la partie à bons de commande.

CONSIDERANT le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du jeudi 1^{er} février 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 29 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN, BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A, FOURNIER, SIMULA, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, LE PRIOL, MAGDELAINE; ABDALLAH, DEGUIN, RUIZ, FAVRELLE, CLERICI, GHERSIN) :

Article 1 : **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'appel d'offres d'attribuer le marché public d'études relatif à la mission d'accompagnement pour la préparation, la négociation et le suivi d'une concession d'aménagement autour de la requalification du site de la copropriété Les Feux Follets de la commune de Gaillard, à l'attributaire mentionné ci-dessus.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public d'études relatif à la mission d'accompagnement pour la préparation, la négociation et le suivi d'une concession d'aménagement autour de la requalification du site de la copropriété Les Feux Follets de la commune de Gaillard, avec le groupement LINDEA / RACINE / HORUS EXP pour un montant global et forfaitaire de 259 850,00 € HT pour la partie à marché ordinaire et sur la base des prix unitaires figurant au BPU dans la limite du maximum de 15 000,00 € HT pour la partie à bons de commande.

Article 3 : **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

Article 4 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération devenue
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-
préfecture le :

19/02/2024

- de sa mise en ligne le :

19/02/2024

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE

